



Séance du Conseil municipal du 21 juin 2021

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

« Crédit d'étude de CHF 197'340.- destiné à l'étude de l'image directrice du canal de Versoix et à l'étude test (avant-projet) sur la co-crédation de la biodiversité en milieu urbain »

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 2 juin 2021, qui décrit dans les détails l'étude qui sera effectuée au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 8 juin 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 17 juin 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par x oui, x non et x abstentions,

1. De procéder à une étude de l'image directrice du canal de Versoix et à l'étude test (avant-projet) sur la co-crédation de la biodiversité en milieu urbain.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 197'340.- destiné à ces études.
3. De prendre acte qu'une subvention cantonale et une participation des SIG, estimées à CHF 105'000.-, seront demandées.
4. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette de CHF 92'340.- au moyen de 5 annuités dès l'année de réalisation de cette étude, estimée à 2022.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 197'340.-.